

PRIX JEAN CHEVALIER de la JEUNE PEINTURE
S'adresse aux artistes de moins de 30 ans de la Région Auvergne
Rhône-Alpes (Dotation 5.000€)

Inscription jusqu'au 28 mai 2016

Association Les Amis de Jean CHEVALIER (AAJC)

Définition et Objectifs du Prix Jean Chevalier

Le Prix Jean Chevalier de la Jeune Peinture prend la suite du « Prix Jean Chevalier » décerné tous les deux ans de 2007 à 2013 par l'Association « **Les Amis de Jean Chevalier** » (A.A.J.C.). Fondé avec le soutien du galeriste de l'association Olivier Houg, en mémoire du peintre Jean Chevalier (1913-2002), le Prix a l'ambition de perpétuer la connaissance de son œuvre et de témoigner de sa volonté constante de permettre l'émergence de jeunes talents impliqués dans la vie culturelle locale. En conséquence, il s'adresse **aux peintres de moins de trente ans de la région Auvergne-Rhône Alpes**. En 2016 et pour les années suivantes, l'Association qui est maître du prix bénéficie de l'aide et du soutien de la Maison des Arts Plastiques Auvergne Rhône-Alpes (MAPRAA) qui en assure l'organisation.

Le Prix Jean Chevalier de la Jeune Peinture est décerné toutes les années paires à partir de 2016. Il intègre les idées de la MAPRAA et celles de l'Association (AAJC)

Le Jury par une procédure décrite dans le règlement du Prix sélectionne au plus 5 finalistes . **Le Prix couronne un seul lauréat auquel est remis par l'Association un chèque d'un montant de 5000 €**. Les autres finalistes reçoivent un chèque de 500€ au titre de leur participation à la finale...

Le prix s'adresse aux jeunes artistes de la Région Auvergne Rhône-Alpes ayant moins de 30 ans

Le Prix Jean Chevalier est un **prix consacré à la peinture** telle que Jean Chevalier la définit dès 1958 : « *La peinture se fait dans certaines conditions, avec des outils appropriés, déterminés et déterminants ; elle se concrétise sur des surfaces qu'elle anime selon des étendues, tonalités et intensités choisies.* ». La peinture est un outil

de communication entre l'artiste et l'humanité par de là le temps et l'espace, un langage qui « *avant d'être un mode de représentation, est un mode d'action.* » Ceci définit une éthique de la peinture et non une technique et est compatible avec les évolutions de la scène artistique contemporaine. Sans céder à quelque conformisme que ce soit, le Prix a l'ambition de distinguer des peintres jeunes, passionnés et sincères.

L' Appel à artistes est publié dans les numéros d'avril et mai de « Bloc Notes », mensuel de la MAPRAA, sur son site BNN / Bloc-Notes *Numérique* (offres à artistes) sur le site Internet de l'association (AAJC) et dans la Presse . Les anciens lauréats ne peuvent concourir à nouveau.

Les inscriptions, selon les modalités précisées au règlement du Prix, sont reçues au mois de mai. Le jury et les membres de l'association se réunissent au mois de juin pour choisir 15 candidats admis à concourir. Chaque candidat retenu reçoit un exemplaire du livre « Jean Chevalier, Peintre à Lyon ».

Une première réunion du jury courant juin sélectionne sur dossier parmi les 15 candidats précédemment retenus, au plus 5 candidats admis à participer à la phase finale du Prix .à laquelle ils devront présenter 3 œuvres d'un format maximum de 150x150 cm. La délibération finale intervient en octobre..

Les œuvres des 5 Finalistes sont exposées pendant 10 jours à partir de la proclamation du lauréat .selon les modalités indiquées dans le règlement du Prix.

A LYON le 17 mars 2016

REGLEMENT DU PRIX 2016

Le prix s'adresse aux jeunes artistes de moins de 30 ans au 31 décembre 2016 ayant une attache avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et sa vie culturelle soit qu'ils viennent d'un centre de formation de la région (Ecoles des Beaux-Arts, Universités, etc), soit qu'ils y résident et y exercent une activité culturelle. Les dossiers ne respectant pas ces critères sont rejetés sans possibilité de recours.

Article 1 : Présidence et secrétariat du Prix

Le jury du Prix comprend 12 membres, dont quatre membres de l'Association (AAJC) des personnalités du monde des arts et de la MAPRAA.

Le jury est présidé par le Président de l'Association (AAJC)

L'organisation du Prix et son secrétariat sont assurés par la MAPRAA, 9, rue Paul Chenavard 69001 LYON...

Article 2 : Dossier d'inscription

Les demandes d'inscriptions au concours sont reçues par le secrétariat du Prix **jusqu'au 28 mai 2016**. Les candidats doivent adresser **par la poste** leur dossier de candidature, la date d'expédition postale faisant foi, au secrétariat du Prix Jean Chevalier à la MAPRAA, Les dossiers déposés sont la propriété de l'association (AAJC)

Le dossier comprend obligatoirement :

1 / [le formulaire d'inscription à télécharger](#) dès la parution de l'Appel à artistes

2/ un extrait d'acte de naissance (sans filiation)

3/ la biographie du candidat (deux pages A4 dactylographiées) décrivant année par année le parcours du candidat depuis la fin des études secondaires.

4/ une preuve de domicile au nom du candidat (quittance d'eau, d'électricité, ou de téléphone fixe, quittance de loyer ou certificat de domicile de moins de 6 mois)

5/ Pour les candidats anciens élèves d'une Ecole des Beaux-Arts ou Atelier de la région Auvergne- Rhône-Alpes **les certificats de scolarité** délivrés par ces établissements.

6/ la présentation par le candidat de son travail, n'excédant pas 4 pages, et comportant des photos de ses œuvres, et de toutes pièces jugées, par lui, utile à l'appréciation de son travail, à l'exclusion de toute œuvre originale. Le candidat peut expliciter éventuellement ses liens avec la vie culturelle de la région.

Article 3 : Jury,

- Olivier Houg, Galeriste Lyon et Paris, Galeriste de l'Association,
- Thierry Raspail : Directeur du Musée d'Art Contemporain de Lyon
- Martian Ayme, peintre, graveur, Vice-Président de la MAPRAA,
- Guy Dallevet, artiste, Administrateur de la MAPRAA, président fondateur de la BHN / Biennale internationale hors les normes - Lyon

- Roselyne Erutti, plasticienne, Administratrice de la MAPRAA membre du Bureau de la MDA / Maison des Artistes,
- Gérard Gasquet, peintre, Professeur à l'ENSBA
- Danielle Stéphane, Plasticienne, administratrice de la MAPRAA

Membres de l'association (AAJC) :

- Geneviève Cornu, Professeur des Universités, peintre et poète, déléguée aux relations extérieures de l'Association,
- Pierre Dazord, Professeur des Universités, Membre fondateur et Président de l'Association
- Hélène Delpech, Professeur de Lycée,
- Jean Pichat, Notaire, membre fondateur et Secrétaire de l'Association.

Article 4 : Admission au concours.

L'association et le jury se réuniront le 03 juin 2016 de 9h à 12h dans **l'amphithéâtre du Musée d'Art Contemporain** pour retenir un maximum de 15 dossiers parmi les dossiers déposés. Les titulaires de ces dossiers sont seuls admis à concourir. Les dossiers **hors délai** ou **non conformes** sont rejetés. Ces décisions sont sans appel.

Les artistes seront personnellement avisés de l'acceptation ou du rejet de leur inscription. A chacun des **candidats retenus** sera remis un exemplaire du livre « *Jean Chevalier Peintre à LYON* » édité par l'Association.

Article 5: Déroulement du Concours :

Le concours proprement dit se déroule en deux temps.

Première sélection : Le jury se réunit à la MAPRAA le 17 juin de 9h à 12h pour choisir **cinq candidats au maximum invités à participer à l'épreuve finale**. La liste des candidats retenus sera publiée le 30 juin. Tous les candidats seront avisés individuellement des décisions du jury. Les cinq candidats admis à poursuivre le concours seront invités à présenter **trois œuvres d'un format maximum de 150cm x 150cm**, dont **l'une au plus** peut relever de disciplines voisines, telles que dessin, estampe...

Les œuvres des candidats concourant pour le prix seront **exposées du 12 au 22 octobre**. Elles seront acheminées par leurs soins **le mercredi 12 octobre de 10h à 14h (lieu à définir)**. Elles seront récupérées, dans les mêmes conditions, **le samedi 22 octobre de 10h à 17h**. Ces dates sont impératives, les œuvres n'étant pas couvertes par les assurances en dehors de la période précisée.

Le commissaire de l'exposition est Olivier Houg. Galeriste

Epreuve finale du Concours : Elle se déroule le jeudi 13 octobre 2016 de 14h30 à 18h dans la salle d'exposition (Lyon), la décision du jury étant proclamée à 18h. Les candidats doivent se présenter à 14h30 et signer la feuille de présence. Dans un ordre fixé par tirage au sort, chaque candidat est invité à présenter oralement pendant **10 minutes** les œuvres exposées. L'absence d'un candidat à la présentation vaut démission du concours. Le lauréat est désigné par un vote à bulletin secret dont les deux premiers tours ont lieu à la majorité absolue des membres du jury. S'il y a lieu et sauf si le jury décide de ne pas décerner le prix, un troisième tour est organisé et le candidat élu est alors celui arrivé en tête, la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité des voix.

N.B. Tout le courrier concernant le Prix doit impérativement être adressé à la MAPRAA en indiquant Prix Jean Chevalier à :

MAPRAA, Prix Jean Chevalier - 9 rue Paul Chenavard 69001 LYON

• Adresse de l'Association : Les Amis de JEAN CHEVALIER (AAJC)

s/c M.A.P.R.A.A - 9 rue Paul Chenavard, 69001 LYON

Tel : 04 78 92 88 09

dazord.pierre@wanadoo.fr